

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e)

Et/ou je soussigné (e)

(*père, mère, tuteur, tutrice*) exerçant l'autorité parentale sur l'enfant désigné ci-dessous :

NOM.....Prénom.....

- Autorise/autorisons la participation de mon/notre enfant au voyage scolaire organisé par **le Gymnase Lucie Berger**

à destination **d'Asnelles en Normandie du 21 au 26 mars 2022**

- Certifie/certifions que mon/notre enfant ne fait pas l'objet d'une mesure conservatoire d'opposition ou d'une décision judiciaire d'interdiction de sortie du territoire
- Autorise/autorisons l'utilisation des moyens de transport nécessaires aux déplacements (car, SNCF...).
- Autorise/autorisons le responsable de la classe à prendre, sur avis médical, en cas de maladie ou d'accident les mesures d'urgence qui s'imposeraient tant médicalement que chirurgicalement, y compris l'hospitalisation.
- M'engage/nous engageons à payer la part des frais médicaux, d'hospitalisation et d'opérations éventuels

Important Les élèves qui ne sont pas de nationalité française doivent se renseigner auprès de leur consulat pour connaître les conditions exactes de sortie du territoire et d'entrée dans le pays de destination. Nous attirons votre attention qu'en cas de transit par un pays tiers, il faudra également satisfaire aux réglementations de ce pays.

A le.....

Signature :

FICHE SANITAIRE

FÉDÉRATION **BAS-RHIN**



RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

Nom de l'enfantPrénom.....

Date et lieu de naissance.....

Adresse

.....

Code postal..... Ville

Tél domicile Bureau

RESPONSABLE LEGAL : Mère Père Tuteur

PERSONNE A CONTACTER AU COURS DU SEJOUR

NomPrénom.....

Adresse

Code postal..... Ville

Tél domicile Bureau

Autre personne à joindre en cas d'urgence si absence des parents (voisin, membre de la famille) :

Nom et Tél.....

L'élève est-il sous traitement médical ? OUI NON

Quels médicaments doit-il prendre ?

A-t-il de l'asthme OUI NON

Est-il sujet aux otites OUI NON

Est-il allergique à certains produits ou aliments ? OUI NON

Lesquels ?

Doit-il suivre un régime particulier ? OUI NON

Lequel ?

Votre enfant est-il énurétique ? OUI NON

Autres renseignements qui vous paraissent importants :

.....
.....

Vaccins

Indiquer l'année des rappels ou joindre copie du carnet de santé

VACCINS OBLIGATOIRES	OUI	NON	VACCINS RECOMMANDE S	DATE	DATES DE RAPPEL
Tétanos			Hépatite B		
Diphtérie			Rubéole-Oreillon-Rougeole		
Poliomyélite			Coqueluche		
Ou DT polio			Autres (préciser)		
Ou Tétracoq					

NOM ET ADRESSE DU MEDECIN DE FAMILLE

.....
..... Tél.....

ASSURANCE

L'élève doit être assuré pour les activités scolaires et extra-scolaires

Nom de l'assurance

N° police

Cette assurance couvre-t-elle sa responsabilité civile et comporte-t-elle une garantie personnelle y compris pendant la classe verte ? OUI NON

N° de téléphone de rapatriement (obligatoire)

N° de Sécurité sociale et adresse de la caisse

.....
.....

N° autre caisse ou mutuelle (préciser la caisse)

.....

Joindre obligatoirement la photocopie de la carte vitale

EXTRAITS DES CONSIGNES GENERALES

AUTORISATION FAMILIALE : Quel que soit le voyage envisagé, l'accord des parents à l'égard de l'administration devra être donné par écrit.

DEFECTON : Sera considérée comme défection toute annulation signalée avant le voyage. Un remplaçant est toujours admis. Pour les voyages à l'étranger, le nouveau participant devra obligatoirement être porteur d'une carte d'identité nationale et d'une autorisation de sortie du territoire.

CONDITIONS D'ANNULATION : Retenue des frais engagés par la Ligue de l'enseignement 67 pour les différentes réservations et ce quel que soit le délai restant avant le départ.

TRES IMPORTANT : La Ligue de l'enseignement entend assurer pleinement sa responsabilité mais celle-ci ne saurait être engagée dans les cas de force majeure (grève, guerre, changement d'horaires, difficultés d'accueil ou de transport dues à une conjoncture imprévisible sur le plan local, etc...). Si les circonstances l'exigent et dans l'intérêt des participants, la ligue de l'enseignement peut décider à tout moment de modifier les dates, itinéraires, ordre des visites ou d'annuler un voyage sans que les participants puissent pour autant avoir le droit à une indemnisation quelconque.

AVIS AUX CHEFS D'ETABLISSEMENTS, AUX PROFESSEURS : Aucun enfant ne pourra participer au voyage s'il n'a pas rendu son autorisation parentale dans les délais requis. L'ensemble des autorisations parentales sera emporté **obligatoirement** par le responsable le jour du voyage. Ces autorisations pourront être détruites après le retour.